

CRUS – Conférence des recteurs des universités suisses
KFH – Conférence suisse des hautes écoles spécialisées
SKPH – Conférence des hautes écoles pédagogiques

Berne, 21 avril 2005

Communiqué de presse:

L'autonomie des hautes écoles - la clé du succès des hautes écoles suisses

Les sociétés du savoir doivent pouvoir compter sur des hautes écoles excellentes. Or, dans le cadre de la concurrence internationale, les hautes écoles qui ont les meilleures chances d'assurer l'excellence de l'enseignement et de la recherche sont celles qui disposent d'un degré maximal d'autonomie. C'est pourquoi les trois conférences des recteurs/trices, à savoir la CRUS (universités), la CSHES (hautes écoles spécialisées) et la CSHEP (hautes écoles pédagogiques) accordent une importance décisive à l'autonomie.

L'autonomie des hautes écoles

L'autonomie des hautes écoles est une condition indispensable pour assurer la qualité de l'enseignement et de la recherche dans l'enseignement supérieur. Cette nécessaire autonomie est d'ailleurs largement reconnue. Ainsi, dans les débats actuels portant sur la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur (Déclaration de Bologne) et dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la réorganisation du « paysage suisse des hautes écoles » dès 2008, l'*autonomie des hautes écoles* occupe une place primordiale. Les hautes écoles autonomes sont en effet un *élément constitutif* dans le paysage de la *concurrence internationale entre hautes écoles*.

Des conceptions différentes

Cette profession de foi quasi unanime en faveur de l'autonomie des hautes écoles contraste cependant de manière évidente avec les diverses conceptions de ce qui constitue cette autonomie et de sa place dans le bon fonctionnement du système d'ensemble constituant le « paysage des hautes écoles ». On n'a en effet pas réussi jusqu'ici à s'entendre sur une définition politique de ce concept ; il n'est dès lors pas étonnant que l'autonomie finisse souvent par être oubliée au niveau du pilotage tant de chacune des hautes écoles en particulier que du « paysage des hautes écoles » en général lorsqu'il s'agit d'assurer une bonne coordination. Des intérêts supérieurs paraissent alors justifier que l'autonomie des hautes écoles soit « oubliée » au moment où des instruments relevant de l'économie planifiée sont mis en œuvre.

En proposant six thèses qu'elles ont élaborées en commun, les trois conférences entendent contribuer à la clarification de la notion d'autonomie des hautes écoles et postuler qu'un paysage de l'enseignement supérieur constitué de hautes écoles de grande qualité et efficaces ne peut se mettre en place et fonctionner qu'à condition que ces hautes écoles soient véritablement autonomes.

Concurrence et coopération

La politique de l'enseignement supérieur doit avoir pour but de promouvoir des hautes écoles performantes, qui, par l'enseignement et la recherche qu'elles assurent, contribuent autant que possible au savoir étayant la société moderne. Dans la compétition internationale pour s'assurer les meilleurs cerveaux - étudiant-es, corps intermédiaire, corps enseignant, chercheurs/ses -, les hautes écoles disposant des meilleures cartes sont celles qui peuvent se mesurer, de manière autonome et en investissant leurs moyens (partout limités) de façon optimale, à d'autres écoles actives dans la

même niche et dont l'excellence est reconnue. Intéressées par définition par l'excellence et l'efficacité, les hautes écoles autonomes s'engagent dans des coopérations avec d'autres hautes écoles afin d'améliorer leur qualité et leurs compétences et d'optimiser leurs investissements.

Les interventions étatiques en matière de coordination engendrent des déséquilibres - et donc des conditions non optimales pour affronter la concurrence - une baisse de la qualité et une augmentation des coûts. Ce qui va forcément inciter ces mêmes instances publiques à penser qu'elles doivent prendre de nouvelles mesures de coordination pour parer à ces situations non optimales, ce qui ne fera qu'engendrer de nouveaux renchérissements et de nouvelles péjorations de la situation - un cercle vicieux lourd de conséquences !

Une nouvelle loi sur les hautes écoles

A l'horizon de 2008, il est prévu de mettre en place une nouvelle loi cadre de portée fédérale qui régira l'ensemble des hautes écoles (universités, HES, HEP). Le pilotage de l'ensemble du « paysage des hautes écoles » sera assuré par une conférence des collectivités fédérales et cantonales ayant la charge des hautes écoles. Cette instance, qui répond également aux souhaits des recteurs, devrait être le seul organe politique assurant le pilotage du paysage suisse de l'enseignement supérieur. Du point de vue des recteurs, il est important que

- cet organe s'en tienne strictement au pilotage de l'ensemble du « paysage suisse des hautes écoles ».
- ses tâches soient définies de manière exhaustive dans la loi et
- qu'il n'intervienne pas dans les décisions et les processus qui se produisent dans le cadre de chaque haute école, entre les hautes écoles ou avec leurs organes juridiques.

Garantir une même autonomie à toutes les hautes écoles - une responsabilité revenant aux collectivités publiques en ayant la charge

La question de savoir quel sera le degré d'autonomie dont disposeront en fin de compte les hautes écoles dépend des *collectivités publiques qui en ont la charge* respectifs dont elles dépendent - à savoir la Confédération pour les EPF et les cantons pour les hautes écoles cantonales. Ces instances sont instamment invitées par les conférences des recteurs des hautes écoles à s'entendre sur un *modèle commun garantissant aux hautes écoles l'autonomie la plus large possible*.

Annexe :

« Autonomie des hautes écoles : les six thèses des trois conférences des recteurs/trices » du 10 mars 2005

Liens :

La formulation des six thèses communes a été basée sur le document de référence destiné à être discuté et rédigé par F. Sidler. Daté du 27 janvier 2005, ce document était intitulé « L'enseignement supérieur : un paysage marqué par la concurrence entre hautes écoles autonomes. Il peut être téléchargé sur les trois sites Internet www.kfh.ch, www.crus.ch, www.skph.ch.

Informations :

Universités : Mathias Stauffacher, Secrétaire général CRUS, tél. 031 306 60 37
mathias.stauffacher@crus.ch, CRUS, Sennweg 2, 3012 Berne

Hautes écoles spécialisées : Fredy Sidler, Secrétaire général CSHEs, tél. 031 300 70 07
fredy.sidler@kfh.ch, KFH, Länggassstrasse 23, 3000 Berne 9

Hautes écoles pédagogiques : Sonja Rosenberg, Secrétaire générale CSHEP, tél. 031 350 50 20
sonja.rosenberg@skph.ch, SKPH, Thunstrasse 43a, 3005 Berne